Affiché le : 14.10-2023



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 OCTOBRE 2023

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
	Désignation du secrétaire de séance - Vote	
	Monsieur Jean PISSELOUP est désigné secrétaire de séance.	
1	Adopté : OUI	David MARTI
	Nombre de votants : 66 (dont 12 pouvoirs)	
	Observations : Désignation à l'unanimité.	

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VIII-1 23SGADL0144	Résolution du conseil communautaire déclarant la Communauté Urbaine Creusot Montceau ' lieu sûr pour les femmes ' Le conseil décide : - De déclarer la Communauté Urbaine Creusot Montceau « lieu sûr pour les femmes », en anglais « SafePlace4Women », et de s'engager à mettre en œuvre des politiques publiques visant, d'une part, à garantir la sécurité des femmes, et, d'autre part, à sévir explicitement contre toute forme de violence fondée sur le genre, en garantissant la participation pleine et équitable des femmes tout au long du processus. - De former les personnels d'accueil à la détection et l'écoute de femmes victimes de violences fondées sur le genre afin de les accompagner et de les orienter auprès de services de soutiens spécialisés, sûrs et complets. - De s'engager à assurer une réaction rapide en cas d'identification ou de prise de connaissance d'incidents de violence fondée sur le genre en saisissant les services et autorités compétents pour qu'ils apportent leur protection effective et immédiate des victimes.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2 23SGADL0116	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales Le conseil décide : Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 13 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3 23SGADL0117	Réseau de fibres optiques noires - Interconnexion de sites - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition Le conseil décide : - De conclure avec les bénéficiaires une convention de mise à disposition du réseau dit « FON » selon les conditions exposées dans la convention ; - La convention est conclue pour une durée de 15 ans ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 12 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Philippe PIGEAU et Mme Montserrat REYES, intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
	Mise à jour des AP/CP Le conseil décide :	
II-1 23SGADL0118	- De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport;	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
QUESTIONS II-4 23SGADL0121	INTITULES Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - d'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.	Daniel MEUNIER
	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5 23SGADL0122	Fonds de concours - Modification des règles d'attribution Le conseil décide : - De modifier la délibération n° n°22SGADL0086 du 06 octobre 2022 en supprimant la délégation donnée au Président de prendre toute décision relative « à l'attribution de fonds de concours aux communes et l'entretien des chemins ruraux; fixation de la durée d'amortissement de ces fonds de concours » et à l' « attribution et versement de fonds de concours aux communes pour la réalisation de travaux de forage ou de retenue d'eau destinés à une utilisation conjointe des exploitants agricoles ». - D'approuver la modification du règlement d'attribution des fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux telle qu'elle figure en annexe; - D'approuver le versement des fonds de concours tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport; - D'imputer les dépenses sur les lignes correspondantes du budget 2023; - D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

- D'inscrire la dépense correspondante sur le budget principal 2023.

Adopté : OUI

Nombre de votants : 65 (dont 10 pouvoirs)

Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard DURAND,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur David MARTI, Madame Montserrat REYES et Monsieur Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au

vote, Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1 23SGADL0125	Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2023 - Convention de partenariat Le conseil décide : - D'approuver la participation de la Communauté urbaine Creusot Montceau à l'édition 2023 du SIMI dans le cadre d'une opération collective avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Dijon Bourgogne Invest. - D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Dijon Bourgogne Invest, la Communauté urbaine, le Grand Chalon et Mâconnais Beaujolais Agglomération; - D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention; - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
	MONTCEAU-LES-MINES - Zone d'activités Le Prélong - Rue des Chavannes - Vente de terrain pour l'implantation d'une unité de dialyse	
IV-2 23SGADL0126	Le conseil décide : de vendre à l'association SANTELYS BOURGOGNE FRANCHE COMTE, enregistrée sous le SIRET n°805 357 159 00013, dont le siège social est situé 4 rue Brot, 21 850 SAINT APOLLINAIRE, représentée par Monsieur François JAGER, en sa qualité de directeur délégué, les parcelles de terrains cadastrées, comme suit : CI n°1 pour 300 m²;	Frédérique LEMOINE

- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.	
Adopté : OUI	
Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)	
Observations : Adoption à l'unanimité.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

	S
Demande de subvention 2023 - Appel à projets La Fabrique du Patrimoine à Autun pour une valorisation du patrimoine aux abords du canal du Centre Le conseil décide : - D'autoriser le versement d'une aide de 2 000 € au profit de l'Association La Fabrique du Patrimoine à Autun. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	

Versement : virement bancaire effectué par le régisseur eau et assainissement directement sur le compte bancaire du bénéficiaire après son accord. La CUCM lui aura préalablement versé le montant total estimé. Le régisseur met en œuvre un suivi comptable et financier de façon à permettre un bilan annuel et le reversement à la CUCM du montant non versé.
Adopté : OUI
Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)
Observations : Adoption à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2 23SGADL0133	Convention de financement pour la création d'un poteau incendie pour assurer la protection du complexe Jean Bouveri à Montceau-les-Mines Le conseil décide: D'approuver les termes de la convention à passer avec la ville de Montceau-les-Mines pour la prise en charge financière des travaux de construction d'un poteau incendie à proximité du complexe sportif Jean Bouveri à Montceau-les-Mines. D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention. Adopté: OUI Nombre de votants: 69 (dont 8 pouvoirs) Observations: Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
	Territoire communautaire - eau-assainissement - rapports des délégataires 2022	
	Le conseil décide :	
VI-3 23SGADL0134	 de prendre acte des rapports des délégataires SAUR et CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022. 	David MARTI
	Adopté : OUI	
	Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)	
	Observations : Prise d'acte.	

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat afférent avec CITEO et à faire toutes démarches relatives à ce dossier.

Adopté : OUI

Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)

Observations : Adoption à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-7 23SGADL0138	Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2022 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2022, - De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-8 23SGADL0139	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le conseil décide : - de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	Jean-François JAUNET

Adopté : OUI
Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)
Observations : Adoption à l'unanimité.

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-4 23SGADL0143	Transport urbain - Rapport d'activité du délégataire Le conseil décide : - de prendre acte du rapport du délégataire TRANSDEV CREUSOT MONTCEAU TRANSPORT relatif à l'exploitation du service de transport public pour l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	Daniel MEUNIER

La séance est levée à 20h40.

Le président, David MARTI

MISA